

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 64

Artikel: 65e Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Baden, les 28 et 29 avril 1966 : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

65^e Assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Baden, les 28 et 29 avril 1966

Cette assemblée débuta par quelques paroles de bienvenue de la présidente de l'Alliance, Mlle Rolande Gaillard, de Lausanne. Ce fut ensuite deux conférences extrêmement intéressantes :

« Aspects économiques de la construction de logements »

Mme L. Uchtenhagen, de Zurich, releva que la haute conjoncture fut longtemps une cause de profits pour tout le pays. Cependant, la spirale des prix se mettait en mouvement et touchait surtout les personnes ne pouvant plus travailler, celles qui doivent vivre de rentes ou de l'intérêt d'un capital. En outre, l'expansion nous faisait dépendre de plus en plus de l'étranger. En période de plein rendement, la hausse des prix s'accroît avec l'augmentation de la demande. Chacun cherche à investir son argent dans des valeurs réelles, terrains et constructions... et les prix montent !

Une inflation signifiait toujours que l'apport d'argent est plus grand que celui des marchandises, le Conseil fédéral essaya donc, par les mesures contre la surchauffe, de rétablir l'égalité entre l'argent et les biens, et de freiner les investissements. Par son intervention directe dans les secteurs du bâtiment et du marché du travail, il atteignait les personnes n'ayant pas besoin de capitaux étrangers.

On peut s'élever contre les mesures antisurcharge qui laissent malgré tout monter le coût de la vie et augmenter les loyers, ou se réjouir de l'amélioration de la balance des paiements et constater — qu'en certains endroits au moins — le prix des terrains est à peine monté.

Le prix de la construction a augmenté davantage que celui des autres biens ; et comme, en 1963 et 1964, le 15 % et le 25 % des projets n'ont pu être exécutés, ces projets le seront à un prix beaucoup plus élevé.

Les mesures prises par le contrôle des loyers ne semblent pas tout à fait justes, laissant des différences inadmissibles entre certains loyers.

Avec les constructions industrielles dues à la conjoncture favorable, la société demande plus de routes, d'écoles, d'hôpitaux, etc. Une construction rapide représente une économie certaine et l'on a quelquefois construit rondement pour obtenir des prix non encore renchérissables et avant une nouvelle hausse de salaire ou d'intérêt hypothécaire.

Il ne faut pas s'attendre à une prochaine amélioration de la situation. Les mesures antisurcharge ne doivent être que provisoires pour permettre de chercher de meilleures solutions aux problèmes techniques, économiques et même politiques qui devront être trouvées.

Mme Uchtenhagen dit, en terminant, que les prix des loyers actuels ne pourront pas être réduits, mais peut-être qu'un revenu plus élevé permettra d'y faire face.

Problèmes de la construction de logements

Mme Billeter, de Neuchâtel, rappela les causes de l'inflation et expliqua les mesures prises par le Conseil fédéral pour y parer. Mme Billeter nous propose un slogan : « Obtenir le maximum de rendement pour le minimum de moyens mis en œuvre ». Pour y parvenir, il faut une entente entre tous, depuis le propriétaire du terrain jusqu'à l'occupant de l'immeuble, en passant par les autorités qui règlent les subventions, les compétences, les autorisations. Cette coordination doit absolument être développée.

Il faudra aussi se diriger vers la standardisation, la construction partiellement en série, la préfabrication et, peut-être, la diminution de choix de certaines parties. Les cas particuliers doivent s'inscrire dans des cas généraux, les logements devront être classés par catégories.

Le prix du terrain est le tourment et l'angoisse numéro un des architectes et constructeurs ; il devrait être assez bas pour que le prix de construction ne devienne pas prohibitif, ou que le standard des logements n'en souffre pas. Les questions d'exposition, d'aération, de promiscuité, de bruit, de variation de température devront faire l'objet de critères et un grand travail de normalisation devra être terminé avant le départ de toute construction. La coordination dimensionnelle — qui simplifie ou évite certaines prises de mesures — la normalisation de quelques pièces, la préfabrication sont des facteurs de baisse de prix de la construction. Si, d'au-

tre part, les propriétaires de terrain pouvaient se grouper pour que les plans, les études soient faits en commun, les prix par bâtiment seraient plus bas.

En étudiant les possibilités de construire les nombreux logements qui nous manquent, il faut prendre garde à ne pas enlaidir notre pays et tirer les leçons des erreurs de la fin du siècle dernier. Que nos architectes se spécialisent non seulement en urbanisme, mais aussi en architecture de paysages construits.

Lors de la « Table ronde » qui suivit ces deux conférences, plusieurs points furent amenés et discutés sous la direction de Mlle Rickli, de Zurich, par M. Berger, de Berne, Mme Billeter, Mme Carrard, de Lausanne, Mme Ferri, de Lugano, Mme Joss, de Zurich, Mme Rufer, de Berne, Mme Uchtenhagen et M. Vouga, de Lausanne.

Voici un ou deux de ces points : Dans les « détails » qui renchérissement le prix d'une construction, il faut faire et laisser une bonne place à tout ce qui assure la longévité du bâtiment, soins de la façade et des toitures par exemple.

Il ne faut pas seulement considérer le coût de telle installation, mais aussi le pratique. Et pensons aussi aux problèmes humains, dont celui-ci : les autorités d'une petite cité, par exemple, voudront-elles — sauront-elles — administrer une cité agrandie brusquement par l'afflux de centaines de nouveaux venus ?

L'avenir à la jeunesse - Le fossé aux momies

Le « non » du 24 avril

Pour bien juger le résultat de la votation du 24 avril dernier sur l'octroi des droits civiques à la femme tessinoise, il faut placer cette votation dans le cadre des précédentes.

En 1946, on a eu un surplus de 10 000 voix contraires, soit le 80 % avec une participation de 37,7 %.

En 1959, les voix contraires étaient 18 200, les favorables 10 700, avec une participation de 56,8 %. Donc un évident progrès en notre faveur.

En cette année 1966, la participation a été d'un peu plus de 58 % avec 17 116 voix contraires et 15 794 favorables.

Un écart d'un peu plus d'un millier de voix a suffi à donner à la consultation son caractère négatif. Dommage ! Pour les femmes qui ont travaillé et espéré, mais aussi pour le canton, et en définitive, pour les hommes même, qui ont manqué l'occasion de se montrer à la hauteur des temps et des circonstances.

La grande révélation de cette consultation a été le magnifique travail de la jeunesse masculine de toute classe et partis. Les jeunes ont lancé le référendum, les jeunes ont organisé des séances contradictoires dans les villes et le centre du canton. Ils ont donné leur temps, leurs noms, leurs talents, il se sont battus contre la vieille garde renfrognée et peureuse de toute nouveauté.

Evidemment, dans les séances contradictoires, on a beaucoup cité chiffres et statistiques des cantons ayant donné le droit de vote aux femmes : les uns pour diminuer, les autres pour exalter le travail féminin dans la cité. En tout cas, nous pensons ceci : Qui a la jeunesse à l'avenir. Aussi ne sommes-nous nullement découragés. Au contraire : la partie est seulement remise à un lendemain plus ouvert et serein.

Il convient aussi de souligner le bon travail de la presse, nettement et unanimement favorable. Tellement moins bon l'apport de la Radio et télévision que, lors de la récente assemblée de la CORSI, le directeur d'un quotidien important n'a pas manqué d'en faire la juste critique.

Le comble de la bouffonnerie et de la mauvaise foi a été l'envoi, dans les foyers du canton, d'un papier de propagande riche de slogans périmés et accompagné d'un bulletin de versement ! Le tout à fait anonyme « Comité contre le vote des femmes » réduit à faire concurrence aux œuvres de bienfaisance, ne doit pas avoir recolté un gros succès. La risée a été quasi générale. Un journal syndical lui a consacré un vert article, titré ainsi : « Faites l'aumône aux pauvres momies » ce qui était fort bien trouvé et reflétait la vérité !

Cette « Table ronde » mit un point final à cette journée parfaitement réussie.

A.-M. G.

Deuxième journée

Plus de deux cents déléguées se retrouvent dans la salle du « Kurtheater », pour l'assemblée proprement dite que Mlle Rolande Gaillard, présidente, ouvre par quelques mots de bienvenue aux invités et des remerciements à ses collègues du comité et au secrétaire.

Deux nouvelles associations sont acclamées comme membres : le Centre de liaison des associations féminines de Lucerne et le groupe des femmes libérales de la commune de Bolligen, Berne.

Le rapport de la dernière assemblée, le rapport annuel, les comptes et le budget sont adoptés sans discussion.

Le service civil féminin

La conférence des présidentes de l'ASF de février dernier ayant traité d'un sujet très important, le comité avait estimé qu'un rapport en serait présenté à l'assemblée des déléguées. C'est Mlle Hohermuth, Saint-Gall, qui expose ce problème, qui tel le Sphinx antique, renaît périodiquement de ses cendres : « Le service civil obligatoire des jeunes filles ». Celui-ci avait fait une première

(Suite en page 6)

ÉTRANGER

Contrôle des naissances

Inde

Le gouvernement indien a décidé de tripler les crédits alloués au programme du contrôle des naissances, les fixant à près de 200 millions de dollars pour les cinq années à venir, contre 60 millions au cours du dernier plan quinquennal.

La population de l'Inde, estimée aujourd'hui à 480 millions d'habitants, s'accroît au rythme de 12 millions par an. Les progrès accomplis sur le plan social ont réduit la mortalité, mais l'effort économique n'est pas encore suffisant pour ne pas favoriser une réduction des naissances.

Maroc

Au Maroc, la poussée démographique risque de doubler la population du pays en vingt-cinq ans. Un programme de planification familiale a été mis au point. On connaît prochainement la législation réglementant ce plan. De toute façon, depuis un certain temps, la pilule et les contraceptifs sont en vente libre. La république arabe unie et la Tunisie favorisent déjà le contrôle des naissances.

Le planning familial

(Suite de la page 3)

le plan moral que sur le plan physique. Instruire dans ce domaine les adultes, mariés ou célibataires, est une tâche à la fois difficile et délicate. Il serait plus facile et plus logique de promouvoir une instruction sexuelle à l'intention des enfants et des adolescents, qui ne devraient plus terminer leur formation scolaire ou professionnelle sans connaître parfaitement les problèmes qui se posent à eux lorsqu'ils fondent une famille.

A la fin de la séance, la Société vaudoise de médecine a décidé, à l'unanimité, d'appuyer la création de centres de « planning » familial et de leur donner, dans la limite de ses possibilités, l'aide technique désirable ; de favoriser, en y prenant une part active, une meilleure éducation sexuelle des enfants et surtout des adolescents, et ceci tant sur le plan physique que moral.

Les journées médico-sociales romandes

Organisées dès 1952 à Genève, passant à Neuchâtel en 1962, les Journées médico-sociales romandes ont tenu leur session à Lausanne, sous la présidence du Dr P.-B. Schneider, directeur de la Policlinique psychiatrique universitaire, doyen de la Faculté de médecine de Lausanne. Celui-ci a relevé combien est actuel le thème de ces journées, l'hygiène mentale ; notre époque, marquée par un niveau de vie élevé, est caractérisée par le déséquilibre. Et le Dr Schneider établit le bilan d'une expérience de psychiatrie ambulatoire faite à la Policlinique psychiatrique universitaire de Lausanne.

Une vingtaine d'exposés ont été présentés par des professeurs de Genève, de Lausanne, par des assistantes et des assistants sociaux, des directeurs d'établissements et d'offices médico-pédagogiques.

Femmes peintres

La section vaudoise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs comprend aussi les artistes des cantons du Valais et de Fribourg, ce qui explique qu'elle a exposé, à Fribourg, au Musée d'art et d'histoire, du 23 janvier au 27 février derniers, une manifestation qui a été très remarquée. Elle a tenu son assemblée générale, le 20 avril, sous la présidence de Mme Isabelle Schneider (Pully).

La section, qui compte de nombreuses jeunes artistes, est pleine de vie et d'allant. Sa participation à l'Exposition du noir et blanc, à l'Ecole polytechnique, a été une réussite artistique et financière. A l'exposition de Fribourg, le Fonds cantonal des arts et lettres a fait des achats pour 2500 fr. La section a participé à l'exposition internationale de Nancy et Céline Robellaz a été appelée à exposer à Florence. Le secrétaire de la section, Denise Voita, a exécuté une grande peinture murale à l'Hôpital Nestlé.

Pour remplacer Odette Steinmann, décédée, et Nuratte Genoud, démissionnaire, l'assemblée a élu membres du comité Mme Christiane Cornuz et Mlle Madeleine Crot. Denise Voita sera la représentante de la section au sein du comité du Fonds cantonal des arts et lettres.

S. B.

FRAISSE & C^e

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

L. C.